



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre, que :

Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2026 à 19h30 à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 26-03

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Saint-Alexandre se prononcera sur la demande de dérogation mineure no 26-03 déposée par le propriétaire du 1783, rue Saint-Gérard concernant un projet d'agrandissement de garage qui ne respecte par la hauteur permise par le règlement de zonage R20-366.

Désignation de l'immeuble affecté : 1783, rue Saint-Gérard

Nature et effets de la demande : Garage du 1783, rue Saint-Gérard.

La demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée de la hauteur d'un garage détaché qui ne doit pas excéder de 80 % de la hauteur du bâtiment principal. Le propriétaire demande que la hauteur du garage soit 1 pied plus haut que l'indique la réglementation, article 8.25.

Le tout conformément au règlement 18-336 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ». Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Avis public donné à Saint-Alexandre,

Ce 22^e jour du mois d'avril 2026.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier